

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 2 JUILLET 2019

L'an deux mille **dix-neuf** et le **deux juillet** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : **Mmes** BERSANS, CLASTRE, BRUN, LACAVE-PISTAA, HOURS **MM.** MARSAGUET, MICHON, DUPOUY, MEGE, PIAT, TIRET-CANDELE.

Absents-excusés : M. BERNADAS (pouvoir à Mme BERSANS) ; M. VALTON (pouvoir à Mme RODRIGUEZ) ; M. SANCHEZ.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juin 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

2°) Approbation des nouveaux statuts du SIVU du canton de LASSEUBE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 février 2019, le Comité Syndical du SIVOM de LASSEUBE a décidé de transformer le SIVOM en SIVU. En effet, alors qu'il avait pour « *objet essentiel l'équipement et l'aménagement du Canton de Lasseube* », il ne gère plus, à ce jour, que la Marpa des Baïses.

Par ailleurs, le SIVOM n'ayant jamais eu de statuts, le Comité Syndical du SIVOM de LASSEUBE, par délibération en date du 18 juin 2019, s'est prononcé sur les statuts du SIVU.

Sur le plan procédural, le Comité Syndical s'étant prononcé sur les statuts, les communes doivent délibérer dans les 3 mois. A défaut la décision est réputée favorable. Un arrêté préfectoral approuvera, a posteriori, la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré approuve les statuts du SIVU et demande au Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 2 pouvoirs

3°) Divers

a) Feu de la Saint-Jean

Vendredi 21 juin 2019, un pique-nique a réuni les villageois sur le parvis de la mairie. Puis le traditionnel feu de la Saint-Jean a clôturé la soirée dans une ambiance chaleureuse et très conviviale. Mme le Maire remercie tous ceux qui ont aidé à organiser cette soirée.

b) Eglise

Le micro de l'église fonctionne parfaitement.

c) Voirie

Le propriétaire des sapinettes en bordure du chemin Larrimou les a fait élaguer offrant ainsi une meilleure visibilité.

La route des Pyrénées sera élargie au niveau de la propriété Lanaspas (enrochement).

d) Course cycliste

La course cycliste, « le tour d'Espagne : la Vuelta » passera par SAINT-FAUST le 3 septembre 2019. La classe sera assurée ce jour-là.

e) L'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)

L'ADMR va acheter 12 véhicules de services.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h 30

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.